

La concertation chez les professionnelles et les professionnels du réseau scolaire

Résultats de sondage

En septembre 2015, les membres de la Fédération ont été interpellés par leurs syndicats pour répondre à un sondage en ligne au sujet de la concertation. Notre objectif était simple : mieux connaître les différentes réalités et besoins des membres en matière de concertation. Un portrait de la situation visait à la fois à alimenter le comité de négociation dans le cadre des travaux pour le renouvellement de la convention collective et à se préparer pour réagir au projet de loi concernant la réorganisation des commissions scolaires et la décentralisation.

Le taux de participation a dépassé nos attentes et nous souhaitons remercier les professionnelles et professionnels qui ont pris le temps d'y répondre, ainsi que pour les commentaires ajoutés.

1 589
réponses

Taux de
participation
de 22 %

50
commissions
scolaires

25 corps
d'emplois

Nous avons obtenu plus de 100 réponses pour cinq corps d'emplois : conseillère ou conseiller pédagogique, psychoéducatrice ou psychoéducateur, orthophoniste, psychologue et conseillère ou conseiller d'orientation.

L'importance de la concertation

« Je crois qu'il est essentiel de maintenir les concertations pour nous permettre de nous retrouver entre professionnels.

Nous avons demandé aux membres en quoi la concertation professionnelle était-elle utile. Si les réponses sont très variées, elles s'inscrivent presque toutes dans les trois grands objectifs suivants : améliorer la pratique professionnelle, faciliter les aspects relationnels et mieux comprendre les aspects organisationnels.

« Les concertations brisent l'isolement que les professionnels peuvent vivre en étant affectés dans plusieurs écoles. Elles permettent d'être au fait de l'évolution des dossiers et situations. L'échange entre professionnels d'une même profession permet de maintenir le milieu scolaire intéressant et stimulant.

L'amélioration de la pratique professionnelle

- Transmission d'informations entre les membres, se conseiller
- Connaître des nouvelles pratiques et mettre à jour les connaissances propres à une discipline
- Discuter d'enjeux ou de situations complexes afin de trouver des solutions innovatrices
- Etc.

Faciliter les aspects relationnels

- Mieux se connaître entre collègues
- Favoriser le travail d'équipe, la collégialité
- Briser l'isolement
- Développer des affinités et intérêts professionnels communs
- Etc.

Mieux comprendre les aspects organisationnels

- S'entendre sur la répartition des tâches
- Avoir une vue globale du service
- Connaître ou mieux comprendre les objectifs de la direction
- Etc.

La majorité des membres sondés (79%) ont accès à des rencontres de concertation. Ce taux varie selon les secteurs d'emploi. Pour l'analyse des résultats, trois secteurs sont retenus : **aide à l'élève et animation** (dont orthopédagogue, psychoéducatrice ou psychoéducateur, personne conseillère d'orientation, conseillère en formation scolaire ou conseillère en information scolaire et professionnelle, orthophoniste, psychologue, personne animatrice de vie spirituelle et d'engagement communautaire, etc.); **administration** (agente ou agent de la gestion financière, analyste, ingénieure ou ingénieur, notaire, personne conseillère en communication, etc.) ou **pédagogie** (conseillère ou conseiller pédagogique, personne conseillère à l'éducation préscolaire, bibliothécaire, etc.)

Le portrait de la concertation diffère selon les corps d'emplois. Cependant, pour l'ensemble, la fréquence des rencontres de concertation que l'on retrouve le plus souvent est la même, soit de 3 à 5 fois par année.

L'accès à la concertation

Aide à l'élève et animation	84 %
Pédagogie	77 %
Administration	33 %

Commissions scolaires francophones	79 %
Commissions scolaires anglophones	74 %

« La concertation me manque, car je suis seule professionnelle dans mes écoles et j'ai peu d'occasions d'échanger avec des collègues, de prendre du recul face à ma pratique. Les concertations améliorent le sentiment d'appartenance et de cohésion.

On retrouve « des extrêmes », soit des corps d'emplois qui se distinguent par la présence élevée – ou non – de rencontres entre professionnelles et professionnelles. D'où la nécessité, d'ailleurs, de faire une analyse différenciée selon les catégories d'emploi.

Orthophonie : 99%	Psychologie : 96%	Analyste : 18%	Agente de gestion financière : 13%
----------------------	----------------------	----------------	------------------------------------------

La forme prise par la concertation

« Le plus souvent, ce sont des rencontres organisées par et pour notre corps d'emplois. À l'occasion, la direction (supérieur hiérarchique au service complémentaire et/ou en adaptation scolaire) y participe, soit

parce qu'elle est sollicitée ou bien parce qu'elle profite de l'occasion pour transmettre des informations jugées pertinentes à l'ensemble du groupe.

Nous avons demandé aux membres qu'elle était la forme prise par les rencontres de concertation. Pour plusieurs, c'est variable, selon la rencontre et les besoins. Il n'en demeure pas moins que c'est au sein de la catégorie de l'aide à l'élève et de l'animation qu'on retrouve le plus de rencontres organisées par corps d'emplois. La taille de la commission scolaire peut influencer le type de rencontre. Les plus petites commissions favoriseront par exemple des rencontres multidisciplinaires. Cette forme de concertation est également légèrement plus fréquente dans les commissions scolaires anglophones.

Types de rencontres

	Par corps d'emplois	Équipe multidisciplinaire	Variable (les deux types)
Aide à l'élève	53%	9%	38%
Animation			
Pédagogie	42%	21%	37%
Administration	34%	40%	26%
CS francophones	50%	13%	37%
CS anglophones	33%	42%	26%

Le rôle de la direction

« Il y a toujours un danger que ces réunions ne soient qu'une séance d'informations où la partie patronale nous communique ses directives, sans être à l'écoute.

L'amalgame du type de rencontres et du rôle qui joue – ou non – la direction nous permet de mieux cerner la nature de la concertation. En effet, il en ressort que pour le secteur de l'administration et, dans une certaine mesure, celui de la pédagogie, il s'agit davantage de rencontres de services que d'espaces *par et pour* les professionnelles et professionnels.

Rôle de la direction

	Aucun, absente	Participe, mais sur invitation	Participer aux rencontres	Organise et anime les rencontres	Organise, anime et détermine seule les sujets	Autre ou variable
Aide à l'élève	37%	15%	5%	17%	10%	26%
Animation						
Pédagogie	7%	11%	7%	52%	39%	25%
Administration	9%	6%	6%	63%	37%	17%
CS francophones	30%	13%	5%	26%	16%	25%
CS anglophones	7%	10%	17%	36%	25%	31%

Les services administratifs semblent vivre une réalité bien différente. En effet, on y retrouve moins de concertation spécifique à chaque corps d'emploi, ces rencontres ne sont que rarement organisées de façon autonome et la principale utilité qui en ressort, selon les personnes sondées, est liée à ces aspects organisationnels. Surtout, rappelons que seulement 33% des personnes de cette catégorie ont mentionné avoir des rencontres de concertation.

« Répondre à ces questionnaires me fait prendre conscience du manque de concertation entre nous ! On nous fait travailler en silo. Est-ce que se concerter nous rendrait plus forts ? Probablement.

Du côté de la pédagogie, la concertation semble également davantage s'apparenter à des rencontres de services, du moins, pour une partie des corps d'emplois concernés. En effet, pour les conseillères et conseillers pédagogiques (le plus grand nombre de la catégorie « pédagogie »), la direction semble jouer un rôle très actif dans les rencontres de concertation. Mentionnons que, afin de mieux comprendre les défis spécifiques aux conseillères et conseillers pédagogiques, la FPPE a réalisé une enquête et produit un [rapport](#) en 2014-2015.

En ce qui concerne les autres corps d'emplois, où l'on retrouve un moins grand nombre de personnes employées (bibliothécaires, personne conseillère à l'éducation préscolaire, spécialiste en moyens et techniques de l'enseignement, etc.), leur réalité semble plus près de celle du secteur de l'aide à l'élève et de l'animation.

Les contraintes rencontrées

« La concertation entre nous est difficile quand on sent que chaque direction porte sa propre vision.

Un des principaux objectifs du sondage était de savoir dans quelle mesure les membres étaient confrontés à des contraintes à leur participation aux rencontres de concertation. Il en ressort que ce sont principalement les corps d'emplois du secteur de l'aide à l'élève qui connaissent de tels problèmes. Ce résultat n'est pas si surprenant, dans la mesure où les rencontres de ces catégories d'emplois se font le plus souvent sans la direction, de façon plus autonome.

Les corps d'emplois les plus affectés par des contraintes sont la psychoéducation, l'orthophonie, la psychologie, l'orthopédagogie et les conseillères et conseillers d'orientation.

Les principales difficultés rencontrées sont l'aménagement de l'agenda, l'obtention d'autorisations, les justifications à donner et les frais de transport. Soulignons également que le personnel travaillant à temps partiel se retrouve souvent avec des contraintes supplémentaires. Par ailleurs, on remarque que les contraintes à la participation aux rencontres de concertation sont peu présentes au sein des commissions scolaires anglophones.

« On nous a informés hier qu'à titre exceptionnel, une direction d'école peut nous interdire de participer aux rencontres si des besoins prioritaires surgissent dans son école (accueil des futures maternelles, activité de dépistage, validation d'élèves HDAA, etc.)

Même si seulement 9% des membres ont mentionné vivre de telles difficultés, c'est à surveiller. D'ailleurs, toujours au secteur des services à l'élève, 40% des personnes sondées font état de changements en matière de concertation qui ont eu lieu dans les dernières années. Si on souligne certains changements positifs (12%), les principaux changements sont des problèmes directement liés aux compressions budgétaires et à des changements organisationnels.

« Depuis quelques années, avec les nombreuses coupures budgétaires, notre tâche s'est alourdie. Alors, il devient difficile de dire que nous privons un élève d'un suivi pour une journée ou une demi-journée d'échanges avec des collègues. Ça devient un luxe.

Contre les dérives

D'ailleurs, au-delà des contraintes formelles, nombreuses sont les personnes qui ressentent une pression quant à la participation – ou non – aux rencontres de concertation. D'abord, conséquence directe du manque de financement chronique, aggravé par les récentes politiques d'austérité, les membres vivent le poids du manque de ressources professionnelles. Les rencontres de concertation s'ajoutent à une tâche déjà surchargée. Confrontées à la nécessité de « prioriser les priorités » et en lien avec leur éthique de travail, plusieurs personnes en viennent à délaissier leurs espaces de concertation, et ce, même s'ils sont appréciés et considérés comme utiles.

« Comment justifier le choix entre une rencontre d'équipe et une activité à l'école (ex. être absente à une rencontre de PI qui est fixée pendant une rencontre de concertation) ? »

Comme bien des directions ont une vision segmentée de la tâche professionnelle, elles peuvent en venir à remettre en question la pertinence des rencontres de concertation. C'est particulièrement le cas dans les commissions scolaires décentralisées où la tâche n'est pas comprise comme un tout et où chacune des directions d'établissement tend à voir ces rencontres non pas comme des espaces de mises en commun bénéfiques et de formation continue, mais comme des « absences » en terme de présence-école.

« Les directions d'école ne sont pas très enthousiastes à ces concertations parce que nous ne donnons pas de services à l'élève à ce moment-là. »

L'obligation de justifier la pertinence des rencontres de concertation peut s'avérer une pratique insidieuse qui peut même induire une certaine culpabilisation pour le personnel concerné. Pourtant, nier l'importance de la concertation pour le personnel professionnel, c'est porter un jugement incomplet sur la complexité du rôle et de la tâche qui leur incombe. Il est important de contrer de tel signe de déprofessionnalisation.

L'expertise professionnelle spécifique au réseau public s'est développée au fil des années grâce à une vision globale des services. Cette expertise est précieuse et doit être reconnue. Au contraire, une organisation des services décentralisée tend à développer un modèle de type « machine distributrice » où chaque direction choisit le nombre d'heures pour chaque service professionnel, dans une logique de silo. Il faut refuser que le personnel professionnel soit perçu et traité comme des consultants privés.



La direction refuse le droit au professionnel d'assister à la rencontre en disant : tu es chez nous une journée/semaine, pas question que tu sois ailleurs alors que tu devrais être dans mon école.

La ré pondance

Nous avons profité du sondage pour demander aux membres si, au sein de leur commission scolaire, une ou un professionnel exerce un rôle de ré pondance auprès des collègues du même corps d'emplois. On remarque, encore une fois, un portrait très varié de la situation. Il s'agit d'une réalité plus courante dans les grandes commissions scolaires. On retrouve cependant moins de personnes ré pondantes au sein des commissions scolaires anglophones.

Pour les membres concernés, on souligne que ce rôle est principalement utile pour l'organisation, la planification et l'organisation de rencontres de concertation, pour représenter le groupe devant la direction pour des sujets liés à la pratique professionnelle et pour l'accueil et le mentorat des nouvelles personnes.

En ce qui concerne la reconnaissance formelle de ce rôle, les ré pondantes et ré pondants se font reconnaître du temps dédié à cette tâche et parfois, des primes. On mentionne aussi que, trop souvent, ce rôle est joué de façon informelle et donc, qu'il s'ajoute aux autres tâches, sans qu'une compensation n'y soit rattachée...

	Présence de ré pondant ou de ré pondante	Compensation accordée
Aide à l'élève	49%	72%
Animation		
Pédagogie	23%	70%
Administration	11%	42%
CS francophones	41%	70%
CS anglophones	27%	66%

Conclusion

Les réponses au sondage, en particulier les commentaires, sont riches en contenu et seront utilisées dans le cadre de différents dossiers menés par la FPPE. L'analyse ne nous permet pas de tirer un portrait précis de la situation en matière de concertation, mais il s'en dégage certains éléments qui donnent une meilleure compréhension des attentes des membres à ce sujet et aussi... des éléments manquants.

En effet, certaines personnes ont mentionné ne pas se sentir représentées, que ce sondage ne correspondait pas à leurs réalités. Les personnes qui sont seules – ou quasi seules – à exercer leur profession au sein d'une commission scolaire sont particulièrement enclines à vivre ce type de problématique. Comme la FPPE représente 35 corps d'emplois, comprendre l'ensemble des réalités et spécificités de chaque personne s'avère en effet un défi de taille ! Aussi, soulignons que d'autres réalités auraient mérité qu'on s'y attarde. C'est entre autres le cas des personnes qui exercent au secteur de la formation professionnelle et à la formation générale aux adultes. Nous aurons d'autres occasions pour documenter et analyser ces secteurs d'activités.

Il n'en demeure pas moins que des enjeux ressortent clairement. Par une participation en si grand nombre, les membres de la FPPE ont démontré l'importance de la concertation professionnelle. Il est nécessaire de valoriser l'expertise spécifique des professionnelles et professionnels du réseau scolaire, de protéger l'autonomie professionnelle et les espaces de concertation.

« Les rencontres de concertation doivent être maintenues. Dans les commissions scolaires où il n'y en a pas, cela crée un isolement. Selon moi, ça fait partie de la formation continue et on ne peut pas travailler en vase clos, chacun de notre côté. Je suis convaincue que la concertation contribue à la santé et au bien-être au travail tout en offrant une meilleure qualité de services aux élèves.